



TAEKWONDO CANADA

Mandat

Comité de vérification et des finances

613-695-5425 | info@taekwondo-canada.com | taekwondo-canada.com

Maison du sport, 2451, promenade Riverside, Ottawa, Ontario, K1H 7X7

- Titre du comité :** Comité de vérification et des finances
- Mandat :** The Comité de vérification et des finances (le « Comité ») est un comité permanent de Taekwondo Canada (« TC »). Son rôle est d'aider le conseil d'administration (le « Conseil ») dans l'exercice des fonctions de surveillance en ce qui a trait aux politiques et à la gouvernance financières, dans le but d'orienter le parcours de Taekwondo Canada et améliorer l'intégrité et l'objectivité des rapports financiers. Le Comité va également rendre compte devant le Conseil de l'état financier de TC.
- Pouvoir :** Le Comité est constitué par le Conseil et exerce le rôle de conseiller actif auprès de celui-ci. Le trésorier présentera régulièrement des rapports au Comité, qui est chargé de surveiller les activités du trésorier. Le Comité pourrait constituer des sous-comités pour aborder des questions particulières qui relèvent du mandat du Comité.
- Principales responsabilités :** Le Comité prend en charge les principales tâches suivantes :
- Aviser le Conseil quant aux processus de comptabilité d'entreprise et de gestion des finances, et sur les politiques se rapportant à tous les aspects de la gestion financière, incluant la gouvernance financière, la transparence financière, et les contrôles et protections financiers qui doivent être mis en place afin d'assurer une gestion financière solide.
 - Examiner le budget annuel préparé par le directeur général pour soumission à Sport Canada.
 - Examiner les flux de trésorerie préparés par le directeur général pour soumission à Sport Canada.
 - Examiner les états financiers intérimaires et poser des questions à la direction quant aux écarts significatifs entre les chiffres réels et ceux du budget, et sur les écarts entre le budget actuel et celui de l'année précédente.
 - Examiner les questionnaires de contrôles financiers intérimaires et poser des questions à la direction quant aux défaillances significatives qui ressortent dans la formulation ou l'application des contrôles internes, et des instances de fraude, le cas échéant.
 - Examiner et recommander l'approbation de l'ébauche des états financiers vérifiés et les soumettre aux commentaires /suggestions/préoccupations qui s'imposent avant la finalisation et la présentation au Conseil.
 - Examiner les relevés bancaires mensuels et les relevés mensuels de cartes de crédit pour en soulever les irrégularités éventuelles, et signaler lesdites irrégularités au Conseil, le cas échéant.
 - Fournir des conseils/une orientation quant au placement des surplus de flux de trésorerie, le cas échéant.
 - Fournir son expertise en permanence dans le but de renforcer la qualité des conversations du Conseil en ce qui a trait aux finances, et de favoriser un

processus décisionnel efficace de la part du Conseil dans cet aspect des activités de l'Association.

- Gérer la relation avec les vérificateurs externes du fait de surveiller l'engagement, la rémunération, et la résiliation des contrats avec les vérificateurs externes.
- Confirmer que les vérificateurs externes sont des participants en règle avec le Conseil canadien sur la reddition de comptes.
- Examiner la lettre d'engagement des vérificateurs externes.
- Examiner la lettre de recommandations des vérificateurs externes soumise à la direction de TC, et examiner la réponse de la direction à cette lettre et les mesures de suivi entamées pour remédier aux points faibles qui auraient été soulevés par les vérificateurs.
- Pré-approuver tous les services fournis par les vérificateurs externes qui ne relèvent pas directement du processus de vérification.
- Effectuer les tâches additionnelles qui lui sont confiées de temps à autre par le Conseil.

Composition:

Les membres du Comité seront nommés et exerceront leurs fonctions pour une durée définie, ou jusqu'à ce qu'il soit déterminé autrement par résolution du Conseil.

Le Comité consistera en trois ou plus personnes autonomes, qui ne sont pas administrateurs de TC, qui ont des antécédents en finance, et qui auront obtenu au tout minimum les titres de compétence de Comptable professionnel agréé. Le Conseil nommera la présidence du Comité.

Le/la président(e) du Comité, seulement sur autorisation du Conseil, peut destituer de ses fonctions l'un ou l'autre des membres du Comité.

La composition du Comité devrait refléter dans la mesure du possible le caractère diversifié de la membricité de Taekwondo Canada, notamment : langue, identité sexuelle, habiletés/handicaps, et répartition géographique.

Dans le cas où un poste deviendrait vacant au sein du Comité pour quelque raison que ce soit, le/la président(e) du Comité, avec l'approbation du Conseil, peut nommer un membre ayant les titres de compétence nécessaires pour remplir la vacance pour ce qui reste de la durée du poste vacant. En l'absence d'un(e) président(e) du Comité, le Conseil, en consultation avec le trésorier, peut nommer un membre ayant les titres de compétence nécessaires pour remplir le poste vacant.

Réunions :

Au tout minimum, le Comité doit se réunir 5 fois par année, à savoir trimestriellement et avant la finalisation de l'ébauche des états financiers vérifiés par les vérificateurs externes. Le Comité se réunira par voie de conférence téléphonique ou en personne, selon le besoin. Les réunions seront convoquées à l'appel du/de la président(e).

- Ressources :** Taekwondo Canada mettra à la disposition du Comité le soutien administratif et les ressources nécessaires afin de lui permettre d'exercer ses fonctions et réaliser son mandat. Moyennant l'obtention de l'approbation du Conseil, le Comité disposera pleinement du droit d'engager des personnes ayant une expertise particulière pour l'aider à s'acquitter de ses fonctions.
- Rapports :** Le Comité fait rapport au conseil d'administration par l'entremise du/de la président(e) lors des réunions du Conseil, selon le besoin. Le Comité doit soumettre un rapport écrit aux Membres lors de l'assemblée générale annuelle selon le besoin.
- Approbation :** Le présent mandat de comité a été approuvé par le conseil d'administration de Taekwondo Canada le 13 mars, 2018.
- Révision :** Le Comité doit revoir le présent mandat annuellement et doit soumettre au Conseil toute recommandation en ce qui a trait aux révisions qui s'imposent, le cas échéant.